Contre la privatisation d'ADP, la CGT à l'origine du premier RIP

PUBLIÉ LE 11 AVR. 2019
TEMPS DE LECTURE : 2 MIN.

Le référendum d'initiative partagée, porté par la CGT auprès des député.e.s depuis des semaines, a été entendu. Plus de 200 parlementaires, de tous bords, ont signé une proposition de loi demandant l'organisation d'un référendum d'initiative partagée (RIP).

Cette procédure de référendum est une première en France, c'est dire combien la privatisation d'aéroport de Paris est contestable et contestée et combien nos concitoyen.ne.s sont attachés aux services publics !

Néanmoins, de nombreuses étapes restent à franchir avant l'organisation d'un référendum, à commencer par la saisine du Conseil Constitutionnel. Dans sa totalité, le processus s'étalera sur plus d'une année.

Un référendum contre la privatisation d'aéroport de Paris !

Plus de 200 parlementaires, de tout bord, ont signé une loi demandant l'organisation d'un référendum d'initiative partagée (RIP).

C'est la première fois que cette procédure de référendum est enclenchée. C'est dire combien la privatisation d'aéroport de Paris est contestable et contestée, combien nos concitoyens sont attachés aux services publics !

Néanmoins, cette procédure référendaire est verrouillée. De nombreuses étapes restent à franchir avant l'organisation d'un référendum, à commencer par la saisine du Conseil Constitutionnel pour laquelle nous serons particulièrement vigilants. Dans sa totalité, le processus s'étalera sur plus d'une année.

Nous nous réjouissons de la remise en cause de cette mesure de privatisation contenue dans la loi PACTE. Nous nous souvenons tous du scandale de la privatisation des autoroutes, ce qui ne laisse aucun doute sur les conséquences catastrophiques d'une telle privatisation.

Le syndicat CGT ADP porte un contre-projet à la privatisation envisagée, celle-ci ayant été refusée par 98% des salariés interrogés lors d'une consultation organisé en avril 2018. La CGT s'est donc engagée dans la lutte contre cette privatisation en défendant une toute autre vision du développement aérien et pour des services publics accessibles à tous et en tout point du territoire. La maitrise publique des transports (ferroviaire, aérien, routier) est un enjeu fort, notamment afin d'assurer le développement durable de nos territoires dans le respect de leurs habitants et du progrès social. Elle ne doit pas être livrée aux intérêts lucratifs.

Par respect de la démocratie le gouvernement devrait suspendre le vote de la loi Pacte, ce jeudi, qui comporte les dispositions prévoyant la privatisation d'aéroport de Paris.

La CGT s'engagera pleinement dans le recueil des 4,5 millions de signatures, nécessaires à la tenue effective du referendum.

Montreuil le, 10 avril 2019.

la cgt ADP SIGNEZ

QU'EST-CE QUE LE RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE ?

Après de nombreuses péripéties politiques, un nouveau type de référendum est entré en vigueur en 2015 : le référendum d'initiative partagée.

Il s'agit d'une procédure très verrouillée et très complexe, dont voici les principales étapes :

FAIT

1. Signature d'une proposition de loi référendaire : la proposition de loi doit être signée par au moins un cinquième des parlementaires (soit 185). L'objet de cette proposition de loi est très encadré. Notamment, elle ne peut pas avoir pour objet l'abrogation d'une disposition législative promulguée depuis moins d'un an ou porter sur le même sujet qu'une proposition de loi rejetée par référendum il y a moins de deux ans ;

FAIT

2. Validation par le Conseil constitutionnel : il vérifie la validité de la proposition de loi référendaire, tant sur la procédure que sur le contenu ;

EN COURS

3. Recueil des soutiens : dans le mois suivant la déclaration de validité par le Conseil constitutionnel, s'ouvre une période de neuf mois au cours de laquelle la proposition de loi doit recueillir le soutien de 10 % des électeurs inscrits, soit plus de 4,7 millions de signatures. C'est le ministère de l'Intérieur qui organise les modalités de vote sous forme électronique (voir la fiche « Comment voter ? ») ;

4. Nouvelle validation par le Conseil constitutionnel : à l'issue des neuf mois, le Conseil constitutionnel est une nouvelle fois saisi pour vérifier si la proposition de loi a bien obtenu le soutien d'au moins 10 % des électeurs inscrits ;

5. Possible reprise en main par les assemblées : si le Conseil constitutionnel valide, s'ouvre une nouvelle période de six mois pendant laquelle le Sénat ou l'Assemblée nationale peuvent reprendre la main sur la procédure législative et examiner la proposition de loi ;

6. Référendum : si, à l'issue des six mois, la proposition de loi n'a pas été examinée au moins une fois par chacune des 2 assemblées, le président de la République la soumet au référendum.

Il existe donc un délai d'au moins quinze mois incompressible entre le début de la procédure du RIP et la tenue réelle du référendum. Il s'agirait même plus vraisemblablement de dix-sept ou dix-huit mois, si l'on compte les délais d'examen par le Conseil constitutionnel et le mois dont dispose le ministère de l'Intérieur pour lancer la procédure de recueil des soutiens.

Une chose est sûre : la CGT se mobilisera à chaque étape et tout au long de la procédure, pour que le référendum sur la privatisation d'ADP puisse se tenir !

la cgt ADP SIGNEZ

Aéroports de Paris est notre bien commun

ADP a été créé en 1945 pour construire, aménager, développer et exploiter les aéroports d'Île-de-France. Ces missions ont permis de placer la France et son savoir-faire aéroportuaire au tout premier plan international.

UN PATRIMOINE UNIQUE : 6 680 HECTARES... ET DES REVENUS POUR L'ÉTAT

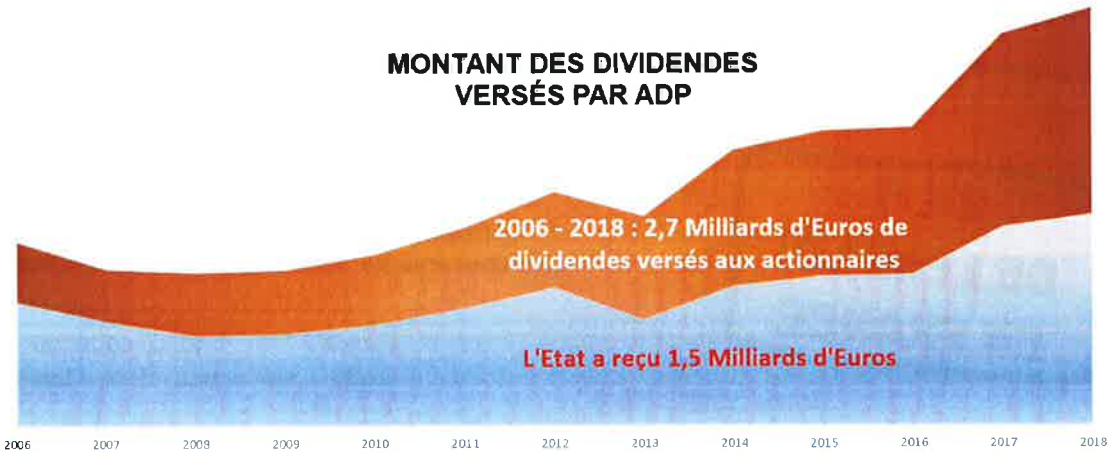

1RE FRONTIÈRE DE FRANCE, ILS PARTICIPENT À LA SÉCURITÉ DU TERRITOIRE

Aéroports de Paris est un des rares gestionnaires d'aéroports capable d'assurer à la fois l'exploitation, la maintenance, l'ingénierie, la construction, la sécurité, la sûreté et la relation avec les riverains. Ces compétences rares et ce savoir-faire unique sont possibles parce qu'Aéroports de Paris est une entreprise publique qui a su développer l'expertise de ses personnels. Cette expertise est garante de la sécurité du transport aérien.

Part des plateformes parisiennes dans le trafic passagers

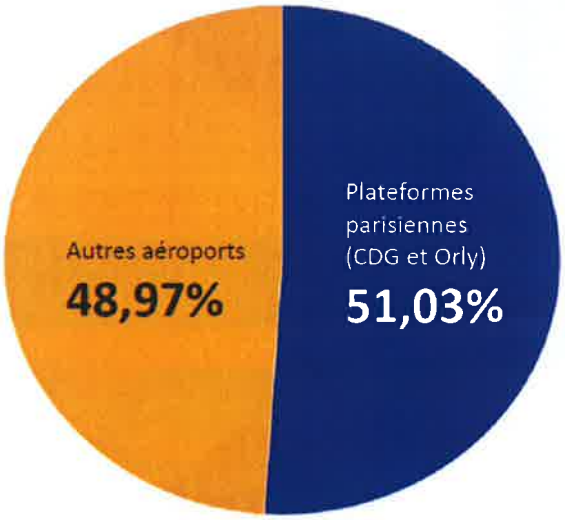

part des plateformes parisiennes dans le fret aérien

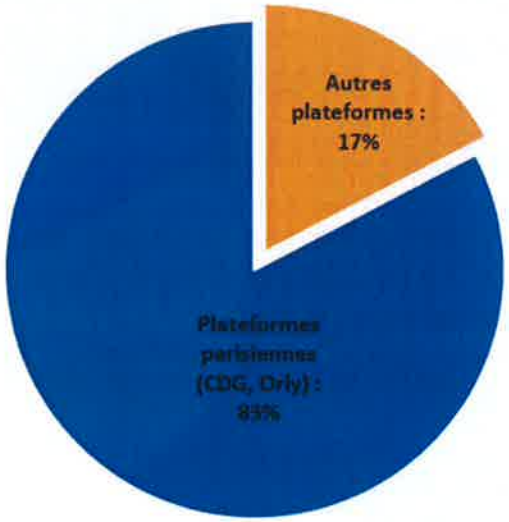

Les aéroports sont stratégiques pour le développement économique et social du pays, ainsi que pour l'intérêt général. Ils sont un élément déterminant pour la création de richesses et d'emplois en France, pour un aménagement du territoire équilibré.

Les secteurs d'activité comparable à l'activité du système aéroportuaire francilien en 2010 (en valeur ajoutée)

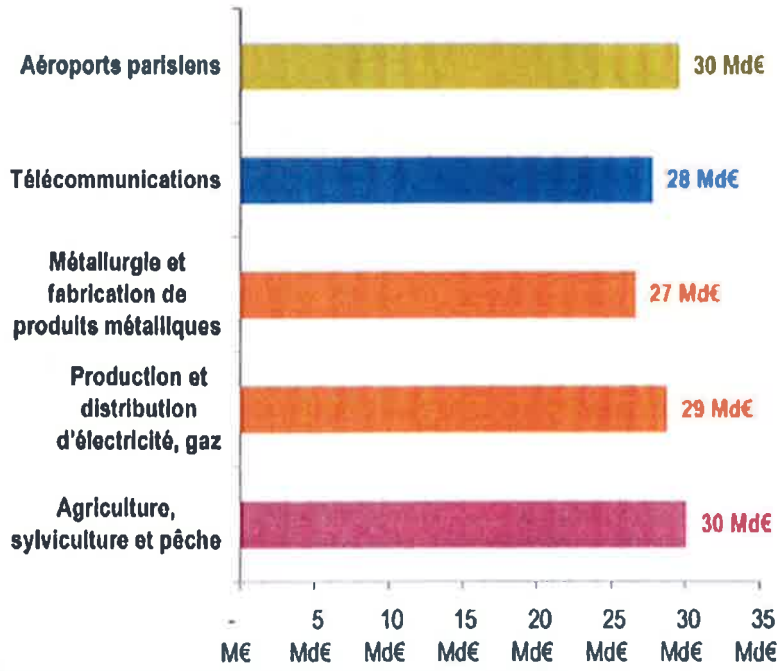

5 % DU PIB RÉGIONAL

2,2 % DE L'EMPLOI EN FRANCE

Source : INSEE - BIPE

ADP SIGNEZ

COMMENT VOTER ?

Pour la première fois depuis son entrée en vigueur, la procédure de référendum d'initiative partagée (RIP) a été lancée contre la privatisation d'ADP (Aéroport de Paris). Il s'agit d'une procédure très verrouillée et très complexe (voir fiche « Qu'est-ce que le RIP »), dont plusieurs étapes ont déjà été franchies avec succès !

En premier lieu, la proposition de loi référendaire visant à faire d'ADP un service public national a été signée par 248 parlementaires, de gauche comme de droite, sur les 185 nécessaires. Cette proposition de loi a ensuite été validée par le Conseil constitutionnel, contraignant ainsi le gouvernement à suspendre le projet de privatisation.

Est désormais ouverte une période de neuf mois, au cours de laquelle la proposition de loi doit recueillir le soutien de 10 % des électeurs inscrits, soit environ 4,7 millions de signatures. Il ne s'agit pas encore du référendum, qui ne se tiendra que si la proposition de loi recueille les soutiens nécessaires !

Il s'agit donc d'une étape cruciale pour la tenue du référendum, qui permet de démontrer que les citoyens souhaitent s'emparer de la question de la privatisation d'ADP et être entendus sur ce sujet dans le cadre d'un débat démocratique.

Pour apporter son soutien à la tenue du référendum, rien de plus simple ! Il suffit de se munir de sa carte d'identité et de suivre la procédure suivante :

- **qui peut voter ?** Tout citoyen français inscrit sur la liste électorale de sa commune ou de son consulat ;
- **comment et où voter ?** 3 possibilités :
  - sur le site internet dédié : www.referendum.interieur.gouv.fr,
  - dans les points d'accès,
  - en remplissant un formulaire papier, qui sera enregistré électroniquement par un agent de la commune (a minima dans la plus grande du canton). Lieux dans le décret. Pour télécharger le formulaire : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15264.do
- **quand voter ?** À partir du 13 juin 2019 sur une période de neuf mois (**avril 2020**).

Le ministère de l'Intérieur dispose d'un délai de cinq jours pour valider ou rejeter votre soutien.

Pour vérifier qu'il a bien été enregistré, vous pourrez vérifier que votre nom figure bien dans la liste publique des soutiens.

Si votre soutien n'est pas enregistré ou pour tout autre problème, une contestation peut être déposée sur le site dédié : https://www.referendum.interieur.gouv.fr/.

Etape 1

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Référendum d'initiative partagée

Accueil | En savoir plus sur le RIP | Déposer un soutien | Consultation des soutiens déposés | Réclamations | Recours | Tutoriel

Propositions de loi référendaire ouvertes au soutien

Les propositions de loi référendaire que vous pouvez soutenir

Proposition de loi	Numéro de la proposition de loi	Date d'ouverture de la période de dépôt des soutiens	Date de clôture de la période de dépôt des soutiens
Proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris	2019-572	13/06/2019	12/03/2020

Retour | Soutenir des initiatives ← **Cliquer ici**

Imprimer cette page

Tous droits réservés © Ministère de l'Intérieur

Etape 2

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Référendum d'initiative partagée
Accueil
En savoir plus sur le RIP
Déposer un soutien
Consultation des soutiens déposés
Réclamations
Recours
Tutoriel
Déposer un soutien à une proposition de loi référendaire
Propositions de loi référendaire pouvant actuellement faire l'objet de soutiens déposés par les électeurs
Les propositions de loi référendaire suivantes sont en cours de collecte de soutiens.
Vous pouvez consulter le contenu des propositions de loi référendaire en cliquant sur leur intitulé ou directement sélectionner les propositions de loi référendaire que vous souhaitez soutenir en cochant la(les) case(s) sous l'intitulé « Je soutiens » et cliquer sur "Suivant"
Proposition de loi
Date d'ouverture
Date de clôture
Je soutiens
Proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris
13/06/2019
12/03/2020
1/ Cliquer ici
Retour
Suivant
Rip Web Citoyen - 2.4.2-
L2
Tous droits réservés © Ministère de l'intérieur
2/Cliquer sur suivant

Etape 3

Remplir le formulaire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Référendum d'initiative partagée

Accueil | En savoir plus sur le RIP | Déposer un soutien | Consultation des soutiens déposés | Réclamations | Recours | Tutoriel

Formulaire de soutien

Pour continuer, il faudra vous munir d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).

Si vous ne disposez ni d'une carte nationale d'identité ni d'un passeport, vous devez déposer votre soutien sur un formulaire papier au guichet de la commune la plus peuplée du canton, d'une circonscription administrative équivalente ou du consulat. Pour connaître les communes, circonscriptions administratives équivalentes et consulats concernés et prendre connaissance des modalités de dépôt des soutiens sur un formulaire papier, veuillez cliquer au lien suivant.

A quel endroit votez-vous ? *
- (•) en France
- ( ) à l'étranger

Département/collectivité d'outre-mer de vote *
-- Choisir --

Recherchez votre commune de vote (exemple : sainte-cécile-les-vignes) *

Quel est votre nom ? *

Etape 3 (suite)

Suite du formulaire à remplir

Quel est votre nom ? *

Indiquez le nom tel qu'il est écrit sur l'acte d'état civil avec les accents, cédilles, tirets et double-tirets : le nom de naissance ou le nom rectifié après décision du tribunal.

☐ Je n'ai pas de prénom

Quels sont vos prénoms ?

Tous les prénoms de l'acte de naissance doivent être saisis (séparés par des espaces).

Quel est votre sexe ? *

○ Féminin
○ Masculin

Date naissance Jour | Mois | Année

Pays de naissance *

-- Choisir --

Département/collectivité d'outre-mer de naissance *

-- Choisir --

Commune de naissance *

Commune/Ville de naissance

La liste des soutiens apportés à une proposition de loi peut être consultée par toute personne.

A l'issue d'un délai de deux mois à compter de la publication au Journal officiel de la décision du Conseil constitutionnel déclarant si la proposition de loi a obtenu le soutien d'au moins un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales, les données collectées dans le cadre des opérations de recueil des soutiens sont détruites.

Précédent | Annuler | Suivant ← **Cliquer sur Suivant**

Etape 4

Attention : il faut se munir de sa pièce d'identité ou de son passeport

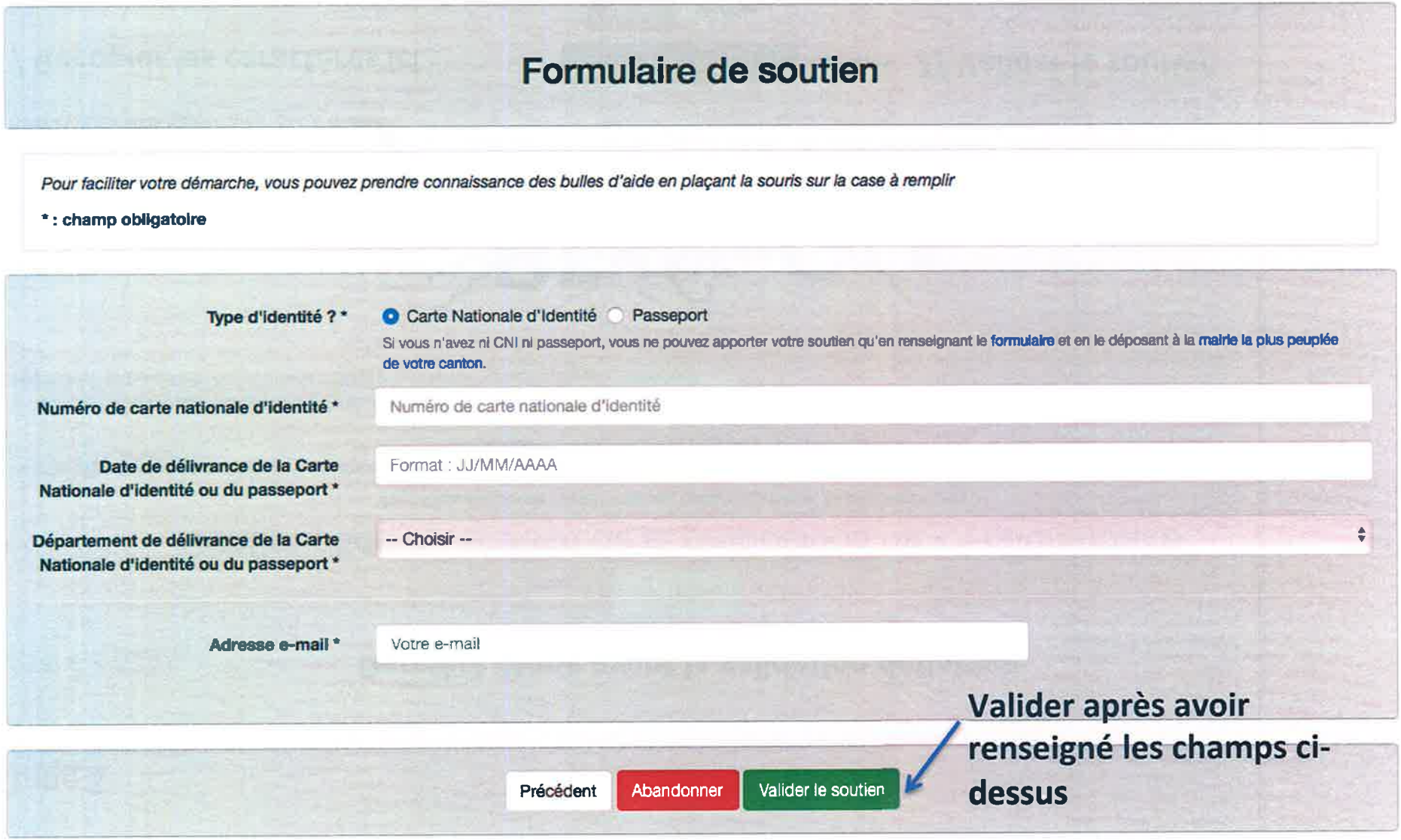

Etape 5

Dernière étape avant la validation définitive

1/ Recopier les caractères ici

2/ Valider le soutien

Message de confirmation

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Référendum d'initiative partagée

Accueil | En savoir plus sur le RIP | Déposer un soutien | Consultation des soutiens déposés | Réclamations | Recours | Tutoriel

Votre soutien a bien été pris en compte!

Vous trouverez ci-dessous le numéro de récépissé correspondant à votre soutien.

Veuillez noter et conserver ce numéro.

Il vous sera nécessaire pour consulter l'état de votre soutien et **indispensable** pour déposer une réclamation si votre soutien n'a pas été pris en compte dans la liste publique des soutiens au terme du délai de cinq jours (sept jours selon certaines conditions) dont dispose le ministère de l'intérieur pour valider ou rejeter votre soutien.

ATTENTION : Aucune confirmation de prise en compte de votre soutien dans la liste publique ne vous sera envoyée. Vous pouvez procéder personnellement à cette vérification en consultant la liste publique des soutiens ou en utilisant la fonction de recherche prévue à cet effet au terme du délai de cinq ou sept jours selon les cas, et jusqu'à dix jours au-delà de la fin de la période de recueil des soutiens.

Date de génération : 13/06/2019 16:57:50

Télécharger le récépissé en pdf

Numéro de la proposition de loi	Proposition de loi	Récépissé
2019-572	Proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris	3LPXQ-2TXUT-M11NN-574D3

la cgt
ADP
SIGNEZ

POURQUOI IL NE FAUT PAS PRIVATISER ADP ?

1 ADP EST NOTRE BIEN COMMUN

Avec 101 millions de voyageurs en 2017, ADP est la plus grande porte d'entrée du pays. C'est dire si l'enjeu du contrôle de cette structure est stratégique, tant sur le plan du développement économique et social de notre territoire, que sur celui de la sécurité des passagers.

2 ADP EST UNE ENTREPRISE QUI RAPPORTE À L'ÉTAT

Du strict point de vue budgétaire, la décision de privatiser ADP est incompréhensible. Le groupe a généré 600 millions d'euros de bénéfices en 2018. ADP rapporte beaucoup d'argent à l'État. En bradant ce patrimoine, ce sont autant de milliards qui ne financent pas les services publics.

3 LE FOND D'INNOVATION PRÉVU N'A AUCUN SENS ÉCONOMIQUE

Le gouvernement dit vouloir investir dans le numérique, par le truchement d'un « fonds de l'innovation » financé en très grande partie par les recettes de la privatisation d'ADP. Mais ce fond pourrait être facilement garanti par ce que rapporte déjà ADP, et ce sur plusieurs années, sans avoir à se priver de recettes futures. En effet, une fois l'entreprise vendue, les gains de long terme pour l'État disparaissent mécaniquement. Cet argument n'a aucun sens, et il reste bien peu de monde, même dans la majorité, pour le défendre sérieusement.

4 LE PRÉCÉDENT DE TOULOUSE-BLAGNAC

Cette privatisation a été qualifiée « d'échec » par la Cour des comptes, que l'on peut difficilement soupçonner de partialité syndicale. Qu'ont fait les nouveaux investisseurs ?
Ils ont fait ce que le capital sait faire le mieux : se servir ! 100 % du bénéfice a été distribué en dividendes !
Les nouveaux actionnaires se sont même servis dans les réserves de l'aéroport pour se rémunérer à hauteur de 16,5 millions d'euros ! Ils envisagent désormais de revendre leurs parts, après une plus-value de 70 % en cinq ans.

la cgt ADP SIGNEZ

Pourquoi Emmanuel Macron veut enclencher une nouvelle vague de privatisations ?

Les économistes libéraux le reconnaissent eux-mêmes : la privatisation d'ADP est un non-sens économique. Elle est la dernière d'une longue liste dont les conséquences pour les usagers, les salariés et les contribuables sont largement négatives.

Depuis 1986, plus d'une cinquantaine d'entreprises françaises ont été privatisées.
La France a connu deux grandes vagues de libéralisation : une initiée en 1986, l'autre en 1993, toujours en cours. Depuis 1986, ce sont plus d'une cinquantaine d'entités qui ont été privatisées. On y retrouve l'intégralité du secteur bancaire (BNP, Société générale), une grande partie des services en réseau (France Télécom, GDF), et bien sûr des sociétés de transport (parc autoroutier, SNCF). Il s'agit de privatisations au sens « strict » (désengagement financier et de contrôle de l'État), mais il faudrait également intégrer les privatisations « insidieuses », comme celle de l'hôpital public transformé en véritable entreprise. Le tableau disponible en annexe retrace l'ensemble des privatisations de 1986 à 2008.

CONSÉQUENCES

Les conséquences des privatisations sont nombreuses et spécifiques à chaque entité privatisée. Notons pourtant quelques constantes désastreuses :

- disparition du pilotage de la puissance publique et, par conséquent, de la logique de service public ;
- entrée de la logique financière et de la rentabilité de court terme, notamment par la montée en puissance du pouvoir et de la rémunération des actionnaires ;
- accroissement de la pression salariale, avec l'exemple dramatique de France Télécom ;
- constitution de monopoles privés ;
- hausse des prix pour les usagers : en dix ans, le prix de l'électricité a progressé de 21 %, et celui du gaz de 66 %.

DEUX EXEMPLES D'ÉCHEC CUISANT : LA PRIVATISATION DU RAIL BRITANNIQUE ET DE L'AÉROPORT TOULOUSE-BLAGNAC

Au Royaume-Uni, le prix des billets a progressé de 117 % entre 1995 et 2015. Les investissements des compagnies privées étant insuffisants pour assurer une qualité de service suffisante, c'est... l'État qui subventionne chaque année cette industrie, à hauteur de plusieurs milliards de livres. Entre avril 2015 et mars 2016, quatre trains sur cinq du réseau privé Southern Rail étaient en retard.
De ce côté de la Manche, la privatisation partielle décrétée en 2014 de l'aéroport de Toulouse-Blagnac n'est guère plus reluisante. Suite à l'arrivée des nouveaux investisseurs, la Cour des comptes a fait part, dans un rapport cinglant, de ses « inquiétudes face à l'inexpérience du groupe en matière de gestion aéroportuaire », et son « manque de transparence financière ». **Et pour cause : le groupe s'est servi dans les réserves de l'aéroport à hauteur de 16,5 millions pour rémunérer les actionnaires (avec l'accord de l'État),** avant d'indiquer sa volonté cette année de revendre ses parts de l'aéroport !

À QUOI – ET À QUI – SERVENT LES PRIVATISATIONS ?

Les avantages des privatisations sont d'abord théoriques. Elles sont une manifestation de la vague libérale qui a déferlé à partir de 1980, prêtant au jeu de la libre concurrence, du marché et de la propriété privée des vertus que de nombreuses études contestent largement. ADP se porte bien. Pourquoi dès lors tant d'efforts pour privatiser une entreprise rentable ? Il reste, pour Christian Chavagneux (journaliste économique), deux réponses possibles : soit le gouvernement s'embourbe dans son idéologie du tout-marché, contre la raison économique, soit – et c'est plus grave – il s'agit d'un acte politique, c'est-à-dire de récompenser les riches amis du président dans l'espoir qu'ils puissent à nouveau financer sa campagne. Ces raisons sont toutes deux inacceptables. Pour éviter qu'ADP ne devienne un énième cadeau aux plus riches, il est urgent de se mobiliser pour que se tienne un référendum et éviter la privatisation.

ANNEXE : LES PRIVATISATIONS EN FRANCE DEPUIS 1986

Année	Entité privatisée
1986 (1re vague)	Cie Saint Gobain
1987	Cie générale d'électricité Cie générale de constructions téléphoniques Agence Havas Mutuelle générale française-accidents Mutuelle générale française-vie Banque du bâtiment et des travaux publics Banque industrielle et immobilière privée **Société générale** Cie financière du crédit commercial de France Cie financière de Paribas Cie financière de Suez
1988	Société Matra
1993 (2e vague)	Rhône-Poulenc **BNP**
1994	Elf UAP
1995	Seita Usinor-Sacilor Péchiney
1996	BFCE AGF CGM Cie française de navigation rhénane **Renault** Banque Laydernier
1997	Bull
1998	CIC Thomson CSF GAN CNP Assurances Société marseillaise de crédit (SMC)
1999	**Crédit lyonnais** Eramet Aérospatiale-Matra
2000	Thomson multimédia
2001	Banque Hervet Société française de production et de création audiovisuelles
2004	**Air France** **France Télécom** Société nationale immobilière
2005	Snecma
2006	Autoroute du Sud de la France (ASF) Société des autoroutes Paris Rhin Rhône (SAPRR) Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (Sanef) Société nationale maritime Corse Méditerranée (SNCM) Société d'exploitation du périphérique de Lyon (Eperly)
2007	Semmaris
2008	**Gaz de France** Dagris
2016	Aéroport de Lyon Aéroport de la Côte d'Azur Canberra
2017	STVA Hub Safe
2019 (projet)	FDJ Engie Aéroports de Paris
Total	Plus de 50 groupes privatisés

Source : Insee